

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

École doctorale n° 480 Montaigne-Humanités

- Université Bordeaux Montaigne
- Université de Bordeaux
- Sciences Po Bordeaux
- Institut polytechnique de Bordeaux - IPB

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

Au nom du comité d'experts,²

Yves Abrioux, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Yves ABRIOUX, Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

Experts :

M. Jean-Christophe BARBATO, Université de Nantes

M. Jean-Yves MONCHAMBERT, Université Paris-Sorbonne

Mme Marie-Emmanuelle PLAGNOL, Université Paris-Est-Créteil

Mme Stéphanie NETTO, Université de Poitiers

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Laurence TALAIRACH-VIELMAS

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de l'école doctorale

Seule école doctorale (ED) de l'Université Bordeaux Montaigne, l'ED *Montaigne-Humanités* (ED n°480) comprend 17 unités de recherche (dont six UMR). Englobant la philosophie, la littérature, les arts et les cultures, les domaines français, étranger et régional (basque), l'archéologie, l'histoire, la science politique, la communication et la cognition, le périmètre scientifique de cette école doctorale dépasse les seules sciences humaines et sociales (SHS) pour comprendre les géoressources et l'environnement.

L'ED Montaigne-Humanités est liée, au sein de la Communauté d'Universités d'Établissements d'Aquitaine (CUEA) et de l'IdEx Bordeaux, aux huit écoles doctorales de l'Université de Bordeaux, dont aucune ne présente un périmètre comparable. La CUEA ne possède pas de Collège doctoral. L'activité de l'ED n°480 est marquée par une collaboration transfrontalière avec l'Espagne.

Forte de 146 enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) et de plus de 600 doctorants, elle propose une formation scientifique et professionnalisante et assure annuellement une centaine de soutenances de thèses.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique

En devenant en février 2014 une composante de l'Université Bordeaux Montaigne, l'ED *Montaigne-Humanités* a pu concrétiser un processus d'autonomisation par rapport à la Direction de la Recherche de l'établissement et rationaliser ses services administratifs. Ainsi, les moyens humains dont elle dispose sont en augmentation très significative, en réponse aux insuffisances relevées par la précédente évaluation. L'administration de l'école a désormais la responsabilité de l'essentiel de la gestion des études doctorales. Une équipe de huit membres, presque tous titulaires, prend en charge la gestion tant de la vie de l'école que de celle de ses doctorants : les dossiers, les inscriptions et le suivi des doctorants des différentes unités de recherche, la gestion des cotutelles et des formations scientifiques, une activité de veille sur les bourses doctorales et postdoctorales, l'affichage des manifestations scientifiques, la communication avec les doctorants, l'organisation des soutenances, la gestion financière de la mobilité des doctorants et des soutenances. À l'inverse, la fusion des trois autres universités bordelaises a rendu difficile la pérennisation d'un Collège des Études Doctorales à l'échelle du site et a provoqué des problèmes au sein de l'IdEx Bordeaux, ce qui ne va pas sans fragiliser cette école doctorale très dynamique.

Le Conseil de l'école doctorale de 25 membres compte 14 enseignants-chercheurs dont les deux directeurs et un BIATSS, soit 15 représentants de l'établissement, ce qui n'est pas conforme aux textes en vigueur. Aucune des cinq personnalités extérieures n'est issue du monde économique. Réduite à un directeur et une directrice adjointe depuis la nomination du second directeur adjoint à la direction de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA), la direction de l'école demeure néanmoins fortement collégiale. La direction travaille en étroite collaboration avec ses services administratifs ainsi qu'avec la vice-présidence de la commission de la recherche et le service de la recherche. Cependant, l'ED n'étant pas dotée d'un Bureau, et son impulsion et sa gestion reposent lourdement sur sa direction, même si des rencontres régulières avec les directeurs des unités de recherche adossées à l'ED est prévue.

L'ED *Montaigne-Humanités* est équipée de manière satisfaisante, avec cinq bureaux, dont un pour sa direction et un autre pour la directrice administrative, une salle de réunion, une salle de visioconférence et une salle de doctorants à la MSHA sont mis à la disposition de l'école. Elle dispose également de salles à la MSHA pour ses formations. L'ouverture d'une Maison de la Recherche en 2016 lui permettra de regrouper ses activités administratives et scientifiques, facilitant plus encore le travail de sa direction, de son administration et de ses doctorants. Facile à consulter, le site Web de l'école doctorale comporte dorénavant une lettre d'information hebdomadaire et héberge la version numérique de la revue *Essais*.

La direction de l'école doctorale est responsable de l'élaboration du budget, le bilan financier étant présenté annuellement au Conseil. Si la dotation budgétaire demeure en augmentation de 17,5 % par rapport à la situation de départ, elle connaît non seulement des fluctuations annuelles mais aussi et surtout une baisse continue depuis un pic en 2011 et 2012. La part consacrée aux soutenances peut atteindre 100 000 € sur 130 000 €, le restant étant consacré à la formation, aux initiatives et à la mobilité étudiante et à la revue trimestrielle *Essais*, à laquelle travaillent conjointement les doctorants et les enseignants-chercheurs. Alors que la formation peut s'appuyer sur une politique de l'établissement autorisant tout enseignant-chercheur à consacrer 10 heures d'enseignement à l'ED, l'aide à la mobilité et aux initiatives doctorales demeure limitée à 10 % du budget global, dont le tiers consacré à la mobilité dite longue, à savoir des bourses de 500 € soumises à un appel à projet. Ces moyens ne permettent pas de couvrir les besoins recensés.

Depuis 2014, les candidats à un contrat doctoral sont présélectionnés par les unités de recherche puis auditionnés par le Conseil de l'ED, qui se prononce à bulletin secret et veille à l'équilibre entre les champs de recherche. Ce dispositif visant à mettre l'école doctorale en conformité avec l'esprit de l'article 11 de l'arrêté du 7 août 2006 est à porter au crédit de l'école. Elle témoigne du soin particulier qu'elle apporte au recrutement de ses doctorants. Le flux des inscriptions demeure stable, avec environ 130 inscriptions par an pour 100 soutenances. Les admissions sont régulées par une commission d'admission en thèse instaurée en 2014 et comportant la direction de l'ED assistées de membres extérieurs (vice-président à la recherche, responsable des relations internationales, responsables administratifs). Cette commission est très attentive au choix des sujets et aux conditions matérielles et financières de la recherche mais aussi au respect du taux maximal d'encadrement de 10 thèses par HDR pour un potentiel d'encadrement de 146 HDR. Elle constitue un élément important du suivi extrêmement précis du déroulement des études doctorales, qui représente un des points forts de l'école. Y contribuent également un carnet du doctorant, élément important d'une communication inventive et efficace. L'organisation d'une journée de rentrée très structurée, qui s'achève par un cérémonie de remise des diplômes, a permis d'affirmer l'identité de l'école. L'offre de formation est étroitement adossée aux unités de recherche par le biais d'un appel à proposition pour chacun des neuf séminaires interdisciplinaires. Non contraignante, cette formation est remarquable par sa diversité autant scientifique que professionnalisante.

L'école doctorale *Montaigne-Humanités* a un fort potentiel d'ouverture à l'international. Elle participe au projet *Mérimée*, lancé en réponse à un appel à projet pour promouvoir la collaboration entre des écoles doctorales françaises et espagnoles, dans l'objectif de renforcer le Campus transfrontalier commun aux initiatives d'excellence de Bilbao et de Bordeaux. Les liens existant avec d'autres pays en Europe et hors Europe sont toutefois moins structurés. Le projet d'amélioration des services de traduction, essentielle à une meilleur traitement des conventions de cotutelles, dont le nombre est élevé, relève de l'urgence. L'inscription dans le service des professeurs invités d'une conférence destinée à l'école doctorale participe à l'ouverture à l'international mais aussi en direction des étudiants de masters à finalité Recherche, qui sont conviés à ces conférences.

Cette école doctorale a procédé à une autoévaluation rigoureuse dont le pilotage par les instances centrales de l'Université Bordeaux-Montaigne n'est toutefois pas précisé dans le dossier fourni. Son projet s'appuie sur cette autoévaluation mais aussi sur la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) dont les statuts, votés en 2014, prévoient la coordination territoriale à l'échelle de la région Aquitaine des établissements membres et partenaires : l'Université Bordeaux-Montaigne, l'Université de Bordeaux, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux, l'Institut Polytechnique de Bordeaux, Bordeaux Sciences Agro.

- Encadrement et formation

Le nombre de doctorants est en baisse depuis quelques années, passant de 820 en 2009-2010 à 641 en 2013-2014, alors que la moyenne de 130 inscrits en première année demeure constante. Le nombre des soutenances se maintient à un niveau élevé de près de 100 par an. Le nombre des radiations est important : 355 en 5 années, soit une moyenne de 71 par an. Ce chiffre s'explique en partie par une plus grande rigueur appliquée aux demandes de dérogation. Une attention particulière consacrée au thèses n'arrivant pas à soutenance après six années d'inscription témoigne du souci à la fois de décourager un trop grand nombre d'inscriptions et d'assurer aux doctorants concernés des conditions scientifiques leur permettant de mener à terme leur recherche. Si donc l'école doctorale connaît un taux de radiation de 8 à 10 %, dont 25 % par abandon, la baisse de 10 % des abandons par rapport à la période précédente est à porter à l'actif de sa direction. Le fait que de nombreux doctorants peinent à mener à bien leur thèse s'explique en grande partie par un nombre réduit de contrats doctoraux, situation malheureusement courante dans le domaine des SHS. Il n'en reste pas moins que le taux d'abandon des bénéficiaires de ces contrats, qui est de 10,1 %, est lui aussi élevé. La plus forte articulation entre les niveaux master et doctorat, à laquelle travaille l'école doctorale, constitue un élément de réponse intéressant. L'ED devra poursuivre une politique volontariste en faveur de la réussite des études doctorales.

Entre 2010 et 2013, le nombre total des contrats doctoraux est passé de 18 à 27, soit 16,6 % à 21,5 % des inscrits. La dotation ministérielle est de 11 contrats doctoraux, auxquels l'Université en a ajouté deux sur ses fonds propres.

L'Initiative d'excellence IdEx Bordeaux et le Laboratoire d'excellence ont apporté un petit nombre de nouveaux contrats. Les contrats de la Région, les contrats de type CIFRE, etc., fournissent un apport extrêmement modeste, ce qui est encore une fois courant en SHS. Environ un tiers des doctorants financent leur thèse par un travail salarié ; près de la moitié ont un statut précaire. N'ayant pas accès au dossier social des candidats, la commission d'accès à la recherche doctorale n'est pas en mesure de vérifier la faisabilité d'un projet de thèse en termes économiques. La direction de l'ED est amenée à tenir compte des 80 % de thèses non financées pour la programmation de ses formations comme dans l'évaluation de la durée effective des thèses.

La durée moyenne des thèses est de 72 mois, alors que l'objectif était de la réduire à 60 mois au cours du contrat quinquennal. Elle est de 62,5 mois pour un doctorant contractuel et de 78 mois pour un salarié. Le dispositif visant à réduire cette durée impose un certain nombre de contraintes aux doctorants, tout en prenant en compte leur difficulté à achever leur thèse en trois ans et en prévoyant un traitement individualisé dans les cas les plus difficiles. Il n'est pas toujours bien compris par les doctorants concernés. Les doctorants contractuels doivent présenter un rapport d'étape annuel devant un comité de thèse. Les autres doctorants présentent un rapport d'étape en 3^{ème} année. Les demandes de dérogation à partir de la 5^{ème} année doivent comprendre un plan de rédaction et un nombre substantiel de pages rédigées. La charte des thèses prévoit une procédure de médiation. Il est trop tôt pour mesurer l'efficacité de cet ensemble de mesures progressivement mis en place ces dernières années et bien perçu par les doctorants.

Le potentiel d'encadrement est en baisse, étant passé de 175 HDR en 2010-2011 à 146 HDR en 2013-2014. Le taux d'encadrement, également en baisse, s'établit à une moyenne de 4,4 par directeur de thèse, avec toutefois des variations disciplinaires significatives. La vigilance exercée sur le nombre de directions autorisées (moins de 10) a encouragé le co-encadrement afin, non seulement de permettre aux maîtres de conférences de mieux préparer une future HDR, mais aussi d'élargir le champ d'expertise de l'ED dans l'intérêt des doctorants. Ceux-ci sont étroitement pris en charge dès la réunion de rentrée de l'école doctorale. Débutant par une séance plénière autour du carnet du doctorant, se poursuivant par des ateliers scientifiques à effectif limité et s'achevant par une cérémonie de remise des diplômes, cette journée constitue le premier élément d'un dispositif d'accompagnement et d'encadrement soucieux de la réussite des doctorants.

L'offre de formation d'autour de 300 h est importante et variée sur le plan scientifique (plus de 75 % des heures attribuées) mais aussi professionnel. Outre les séminaires des unités de recherche, l'école doctorale *Montaigne-Humanités* propose différents types de formation : les Horizons de la recherche, des séminaires interdisciplinaires doctoraux (SID), des ateliers de lecture, les avis de publication, les conférences de professeurs invités. L'offre professionnelle privilégie la communication scientifique en anglais, la rédaction et la publication de la thèse et l'insertion professionnelle. Elle comprend une collaboration avec le pôle « orientation, stages, insertion professionnelle » (POSIP) et prévoit un suivi personnalisé et un dispositif « doctorants-conseil ». Un projet à l'étude, visant à podcaster les formations de l'ED et les rendre accessibles depuis le site internet de l'ED, pourrait apporter un premier élément de réponse aux difficultés persistantes que rencontrent les très nombreux doctorants salariés pour participer aux formations proposées. Il serait souhaitable de disposer d'informations sur le taux de participation à ces formations ainsi que d'éléments d'évaluation par les intéressés (puis son utilisation par l'ED). Les initiatives doctorantes donnent lieu à une journée des doctorants organisée annuellement. L'appel à contributions est national et les communications peuvent donner lieu à une publication dans la revue *Essais*.

L'évaluation des compétences acquises par les doctorants s'appuie sur un livret de compétences visé annuellement par le directeur de thèse. Ce document constitue un complément susceptible d'être joint au diplôme de doctorat. Un Portefeuille d'Expérience et de Compétences (PEC), dont l'Université est copropriétaire par convention de consortium avec 35 autres établissements, est proposé aux doctorants depuis 2013. Il implique une démarche réflexive accompagnée permettant le positionnement d'un doctorant sur le marché de l'emploi. Cet intérêt pour l'insertion des jeunes docteurs constitue un point fort de l'école doctorale, même s'il demeure difficile aux sciences humaines et sociales de tisser des rapports étroits avec l'environnement économique. En témoigne l'absence au Conseil d'ED de membres extérieurs issus du monde économique, malgré les efforts déployés en ce sens par la direction.

Les liens tissés par l'école doctorale *Montaigne-Humanités* à l'échelle régionale sont en cours de restructuration dans le cadre de la ComUE. Ils pâtissent toutefois des tensions engendrées par la fusion des trois autres universités bordelaises. Les bourses de mobilité longue proposées par l'école favorisent la mobilité internationale. Le projet *Mérimée* facilite la mobilité transfrontalière, ainsi que la structuration des relations entre les écoles doctorales concernées et la collaboration entre les unités de recherche. L'ED accueille de nombreux doctorants étrangers : 38 % de l'effectif et 40 % des soutenances ; 12 % des doctorants sont en cotutelle. Elle travaille sur des projets visant à consolider le suivi des cotutelles. Elle possède toutefois une marge de progression assez importante pour développer la collaboration internationale au-delà des relations transfrontalières.

- Suivi et insertion

Le suivi des docteurs fait l'objet d'une action volontariste, en réponse aux observations de la dernière évaluation. Un observatoire des étudiants (ODE) a été créé en 2011 à l'échelle de l'Université. Il réalise des enquêtes sur le devenir des docteurs à deux ans. L'ODE travaille en partenariat avec l'observatoire régional des parcours étudiants aquitains (ORPEA). L'envoi d'un questionnaire suivi de relances téléphoniques et d'une recherche des coordonnées erronées ou manquantes permet d'aboutir à un taux de réponses proche de 70 %. Selon les informations fournies par les répondants, l'insertion à deux ans dans le secteur public de l'enseignement supérieur et la recherche est satisfaisante (entre 19 % et 36 %). Elle est nettement moins favorable pour les ATER comme pour les postdoctorants en France ou à l'étranger. Malgré cette faiblesse, le taux d'insertion global est satisfaisant grâce à un chiffre qui oscille entre 20 % et 33 % dans le secteur public autre que l'enseignement supérieur et la recherche et entre 34 % et 39 % dans les autres secteurs.

Dans un souci d'améliorer les capacités d'insertion de ses doctorants sur le marché du travail, l'école doctorale a renforcé ses formations professionnalisantes et pris une série de mesures intéressantes, qui mériteraient d'être évaluées sur une plus longue durée. On relèvera plus particulièrement la confection d'un livret de compétences mais aussi l'organisation de rencontres avec le monde socio-économique, dont la pérennisation ne semble toutefois pas assurée. La création d'une association de docteurs est envisagée et pourrait favoriser le développement de réseaux.

Appréciation globale :

L'école doctorale *Montaigne-Humanités* assure une formation dynamique appréciée de ses doctorants. Impulsée par une direction inventive et réactive, elle tire les bénéfices des moyens administratifs et scientifiques importants que lui consacre l'Université Bordeaux-Montaigne. Si elle pâtit quelque peu de son isolement sur le site bordelais, où elle se trouve confrontée aux huit écoles doctorales de l'Université de Bordeaux au sein de la Communauté d'Universités d'Établissements d'Aquitaine et de l'IdEx Bordeaux, l'école doctorale *Montaigne-Humanités* a su, non seulement se doter d'une offre de formation très complète, ouverte aux étudiants de master et comprenant une aide à la rédaction, mais aussi développer un dispositif extrêmement structuré pour la prise en charge et le suivi de ses doctorants. Afin de pérenniser un mode de fonctionnement qui lui assure un taux de réussite tout à fait satisfaisant, il lui faudra toutefois corriger quelques faiblesses structurales et mieux maîtriser l'évaluation de son offre de formation, sur le plan tant quantitatif que qualitatif.

Points forts :

- Une prise en charge très complète des doctorants par l'ED et une forte capacité de médiation de sa direction.
- Une offre de formations très riche sur le plan interdisciplinaire autant que professionnalisant, largement adossée aux unités de recherche.
- Une direction dont le dynamisme, l'inventivité et l'adaptabilité en font une véritable force de proposition et d'intervention dans la structuration des études doctorales et dans la vie de l'ED.
- Une attention particulière portée à la rédaction de la recherche, dans le cadre de la formation mais également de la revue *Essais* (papier et en ligne), co-animée par les enseignants-chercheurs et les doctorants.
- L'ouverture à l'Espagne et au Pays basque transfrontalier.
- Le souci d'articuler étroitement les études doctorales aux masters à finalité recherche, avec l'ouverture des formations aux étudiants de 2nde année.
- Les conférences données systématiquement à l'école doctorale par les professeurs invités.
- La maîtrise de la gestion des doctorants par un service administratif dédié à l'ED et travaillant en étroite collaboration avec sa direction.
- Une communication (site Internet, brochures, affiches, etc.) inventive et de haute qualité.

Points faibles :

- L'isolement de l'école doctorale sur le site bordelais suite à la fusion des trois autres universités bordelaises et sa difficulté à faire entendre ses positions (souhait de créer un Collège des études doctorales à l'échelle de la ComUE) et à faire valoir ses droits (financements liés à l'IdEx).
- Le faible taux de financement des thèses, symptomatique du sous-financement de la recherche en SHS dans le paysage de la recherche française.
- L'absence d'un dispositif d'évaluation des formations par les doctorants.
- L'absence d'une comptabilisation de la fréquentation des formations nombreuses et non obligatoires.
- Une dimension internationale qui mériterait d'être davantage diversifiée.
- La non-conformité du conseil de l'école doctorale avec les textes en vigueur.
- Une direction réduite à un directeur et une directrice adjointe.

Recommandations pour l'établissement

Le comité HCERES propose les recommandations suivantes :

- Poursuivre les efforts engagés à l'échelle de l'établissement pour assurer le bon fonctionnement des structures fédératives (ComUE, IdEx).
- Accentuer les contacts avec l'environnement socio-économique afin de valoriser les doctorats en sciences humaines et chercher des financements destinés aux doctorants.
- Quantifier le taux de fréquentation des formations et élaborer avec les usagers un dispositif d'évaluation des formations, pour modifier, au besoin, l'offre (horaires, contenus).
- Conduire une politique internationale volontariste, au-delà de la zone transfrontalière.
- Corriger la composition du Conseil de l'ED en réduisant le nombre de représentants de l'établissement, par exemple en s'interrogeant sur le droit de vote détenu par la direction de l'école.
- Donner un statut réglementaire aux relations entre la direction de l'école doctorale et les directions des unités de recherche, afin de formaliser les bonnes pratiques en vigueur.

Observations de l'établissement

Bordeaux, le 18 juin 2015

Che(è)r(e)s collègues,

La direction l'Ecole doctorale 480 « Montaigne Humanités » tient d'abord à remercier le comité d'experts du HCERES pour ce rapport d'évaluation riche et détaillé qui va servir de base de réflexion et de point de départ pour la durée de la prochaine accréditation.

Les points forts, nombreux et substantiels, mis en lumière par le comité dans les trois critères soumis à évaluation (Fonctionnement et adossement scientifique, Encadrement et formation, Suivi et insertion) confortent la direction de l'Ecole doctorale « Montaigne Humanité » dans la démarche jusqu'à présent entreprise, consistant à faire de cette Ecole un lieu privilégié de formation doctorale et de formation tout court à la recherche en « humanités » à l'échelle macro-régionale et nationale.

Le rapport d'évaluation rappelle également quelques « points faibles » qui retiennent toute notre attention. A ce sujet, dans le même esprit constructif d'ouverture et de dialogue qui a caractérisé la rencontre avec le comité d'experts lors de sa visite, la direction de l'Ecole doctorale souhaite faire part des observations suivantes :

- « **L'absence d'une comptabilisation de la fréquentation des formations nombreuses et non obligatoires** »

Dans le rapport d'autoévaluation soumis au comité d'expert on peut lire (p. 51) : « Concernant en particulier les formations scientifiques, l'ED demande aux doctorants de s'inscrire aux formations (via l'application Jazz) et de confirmer leur présence en signant une feuille d'émargement ».

Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, la fréquentation des formations fait donc l'objet d'une comptabilisation rigoureuse qui sert de base pour la programmation scientifique et professionnelle proposée par l'Ecole doctorale. Ces documents, non requis par le HCERES, sont toutefois présents et éventuellement à la disposition – comme cela a été dit lors de la visite - du comité d'expert.

- « **Le faible taux de financement des thèses** », symptomatique du sous-financement de la recherche en SHS dans le paysage de la recherche française ». A la p. 5 le rapport souligne que « Entre 2010 et 2013, le nombre total des contrats doctoraux est passé de 18 à 27, soit 16,6 % à 21,5 % des inscrits ». Cette progression non négligeable est le résultat d'une politique volontariste (dont les lignes font l'objet d'une analyse aux pp. 27-31 du rapport d'autoévaluation) qui méritait d'être signalée plutôt parmi les « points forts » de l'Ed Montaigne Humanités.

- « **Une dimension internationale qui mériterait d'être davantage diversifiée** » : avec 38% de doctorants étrangers inscrits et 12,34% thèses en cours en cotutelle avec 30 pays différents on se demande comment interpréter ce point faible. Il est certain que, par le truchement du projet Mérimée et de l'IdEx Bordeaux, l'ED Montaigne Humanités a développé des rapports privilégiés de collaboration notamment avec l'Ecole doctorale du Pays Basque espagnol (UPV). Toutefois, rien de comparable au Projet Mérimée, permettant en l'occurrence de structurer les relations entre les ED françaises et les ED d'autres pays européens, n'est disponible pour le moment.



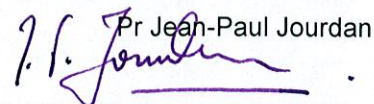
- « **La non-conformité du conseil de l'école doctorale avec les textes en vigueur** ». C'est un point qui n'avait pas été relevé lors de la visite de l'ED effectuée par l'AERES en 2010. *De facto*, la composition et le fonctionnement du conseil répondent principalement à l'exigence de représentativité des nombreuses unités de recherche adossées à cette Ecole doctorale. Dans sa composition actuelle, seul 13 directeurs d'unité sur 17 siègent au conseil. La recommandation visant à « Corriger la composition du Conseil de l'ED en réduisant le nombre de représentants de l'établissement » paraît difficilement envisageable.

- « **Une direction réduite à un directeur et une directrice adjointe** ». Ce point faible est éluusif. Au sujet de la direction, le rapport souligne « le dynamisme, l'inventivité et l'adaptabilité » (cf. « points forts ») et qu'elle « demeure fortement collégiale » (p.4). Si le rapport fait ici allusion à l'absence d'un « bureau » (p. 4), il faut souligner que le « bureau » ne possède aucune existence légale et que le conseil de l'école doctorale (seule instance collégiale prévue par les textes en vigueur) s'est opposé formellement à sa création. Dans ce même registre, la recommandation consistant à « Donner un statut réglementaire aux relations entre la direction de l'école doctorale et les directions des unités de recherche, afin de formaliser les bonnes pratiques en vigueur » reste floue et pose également des problèmes d'interprétation.

Pour conclure, la direction de l'Ecole doctorale s'étonne de l'absence dans ce rapport si rigoureux de toute référence au sentiment d'appartenance manifesté par les doctorants à l'égard de leur Ecole. Pourtant plus de 100 doctorants se sont mobilisés lors de la visite du comité. La politique de grande ampleur mise en place par la direction de l'Ecole doctorale n'aurait pas été envisageable sans l'apport constant et souvent enthousiaste de ses principaux usagers. Si l'un des publics visés par le rapport du HCERES est justement le public des doctorants, cette lacune inexplicable ne pourra pas ne pas être remarquée.

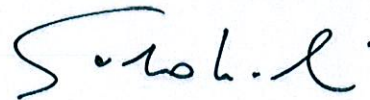
Veuillez, che(è)r(e)s collègues, agréer l'expression de toute ma considération

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne

Pr Jean-Paul Jourdan


Le directeur de l'Ecole doctorale 480 « Montaigne Humanités »

Pr Sandro Landi





La directrice adjointe de l'Ecole doctorale 480 « Montaigne Humanités »

Pr Isabelle Poulin

